

Compte-rendu du Conseil Municipal de SOLIGNAC

Mardi 3 mars 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 3 mars 2020 sous la présidence de Mme Yvette AUBISSE, Maire.

Présents : Mme Yvette AUBISSE, M. Pierre PAREAUD, Mme Colette ROUBET, Mme Marie-Claude NAUDON, M. Philippe AUBISSE, Mme Anne-Marie CHATARD, M. Claude GOURINCHAS, M. Alexandre PORTHEAULT, Mme Catherine CAUPENNE, Mme Sylvie GUITARD, Mme Annie REBIERE-MERZEAU, M. Fabrice RECORD, M. Didier LEYRIS, Mme Alix SEGARD, M. Jacques PAGNOUX, M. Robert AUDOUIN

M. Alain LAFEUILLE est absent.

Procurations : Mme Pascaline LALLET a donné procuration à M. Christophe SENCIER, lui-même absent.

Désignation du secrétaire de séance : Dès le début de la mandature, il a été décidé, à l'unanimité, que chaque élu serait secrétaire de séance à tour de rôle, en respectant l'ordre alphabétique des patronymes. C'est au tour de Mme Colette ROUBET d'assumer cette fonction.

Mme Yvette AUBISSE ouvre la séance à 19 heures 45.

Elle prend la parole pour rappeler que c'est le dernier conseil municipal de la mandature :

« C'est avec une forte émotion que je m'adresse à vous pour cette ultime intervention de mon mandat.

Ce fut un grand honneur pour moi de servir notre commune tout au long de ces vingt-cinq dernières années, dont douze en qualité de maire. J'espère que mon passage aura laissé de bonnes traces et qu'il aura permis de faire avancer Solignac dans le bon sens.

Elue pour la première fois en 1995, aux côtés de Pierre BASSARD, j'ai reçu en 2008 les clés de la ville de Solignac, suite à la mandature de Monsieur DEVAUD.

J'avais décidé en 2014, et je l'avais annoncé, que 2014-2020 serait mon dernier mandat.

Pourtant la tentation est grande de rester au service de la commune car il y a toujours un certain nombre de projets que l'on n'a pas eu le temps de mener à bien.

Mais l'âge avançant, il est sage de savoir arrêter au bon moment.

La mission de maire est tellement prenante que l'on peut oublier de regarder le temps qui passe.

L'expérience de mon rôle de maire a été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle méritait. Je n'ai certainement pas été parfaite, mais je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux, même s'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences et d'assumer des décisions parfois difficiles.

Grâce à des collaborateurs dévoués et dignes de confiance, ce travail, pourtant, n'a jamais été pesant. Lorsque les choses étaient compliquées, j'ai toujours trouvé le soutien et l'écoute, tant auprès des élus qui m'ont accompagnée durant ces douze dernières années que du personnel à qui je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance.

Pour les élus, je pense à Pierre, Colette, Philippe, Claude, Marie-Claude, Anne-Marie, Fabrice, Annie, Alexandre, Robert, Claude, Jean-Pierre et tous les autres élus à mes côtés.

Pour le personnel, je pense aux anciens comme Danièle, Christine, Geneviève, et à ceux d'aujourd'hui comme Aude, Aurore, Julie, Gérard, Valérie, Sylvie, Murielle, Mylène, Christelle, Gaëlle, Véronique, Dominique, Christian, Francis, Eric, Dominique N° 2, sans oublier le personnel de remplacement Julia, Julie. Vous avez été, toutes et tous, les maillons essentiels d'un service municipal de qualité. Merci !

Mais la roue tourne et nous devons faire en sorte que ce soit dans le bon sens. Le monde évolue et il faut s'y adapter en répondant aux besoins et aux attentes de nos administrés. Ils sont au cœur de nos préoccupations et œuvrer à leur bien être doit être la principale mission d'une équipe municipale.

Le futur de Solignac dépendra demain de la nouvelle équipe. Il doit inciter à voir toujours plus loin dans les infrastructures à développer ou à créer.

La mission du nouvel élu représente une grande responsabilité mais elle est aussi un gage de confiance. Ne pas décevoir est le principal objectif. On ne peut y parvenir qu'en veillant au respect de tous, en prenant en compte les besoins de chacun.

Je lui souhaite de s'épanouir dans ces fonctions, autant que j'ai pu y trouver moi-même un véritable plaisir.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. »

ORDRE DU JOUR

1. MOULIN de QUATRE :

Validation de l'avant- projet définitif et de la tranche conditionnelle.

Yvette AUBISSE rappelle qu'un vote unanime du conseil le 27 septembre 2018 avait validé le lancement des études sur le projet de micro-électricité. Ce projet a reçu le soutien de M. Decours, Secrétaire général de la préfecture, conscient de l'intérêt du Moulin de Quatre au cœur de trois politiques majeures : développement des énergies renouvelables, protection du patrimoine et protection de l'environnement. Ce soutien est concrétisé par l'octroi au titre de la DETR 2018 et 2019 d'une subvention de 400 000 euros.

Mme le Maire passe la parole à M. Guiot, représentant de la société HYDROSTADIUM chargée des études préalables, qu'elle invite à présenter au conseil municipal l'ensemble du projet et les conclusions financières. Un extrait du power point projeté est joint en annexe.

La discussion s'instaure. F. Record estime que le montant de l'investissement qui sera exigé pour le seul rétablissement de la continuité écologique pose problème. D. Leyris partage ce point de vue. R. Audouin s'inquiète de la faiblesse du débit en été, de l'incidence du pompage de la station du Vigen. Après les explications techniques supplémentaires de M. Guiot, quelques questions complètent la discussion sur la maintenance, la nécessité d'un dégrilloir par exemple.

Enfin Y. Aubisse aborde le problème du financement du coût global s'élevant à 1 200 000 HT, estimation supérieure de 300 000 euros à l'évaluation primitive alors que le revenu estimé est revu à la baisse de 50 000 à 39 000 euros, et que des subventions envisagées n'auront pas de suite. En conséquence elle propose que la validation du projet soit repoussée après une période de réflexion et que la décision soit prise après les élections municipales par la nouvelle équipe élue.

Vote unanime du conseil

2. Vote du compte administratif 2019

Mme le Maire donne ensuite la parole à Mme Colette ROUBET qui déroule la lecture du compte administratif de 2019 et donne, au fur et à mesure, des explications sur divers chapitres, les comparant au budget primitif voté et à l'évolution entre le compte administratif 2018 et 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	456 463.89€
012	Charges de personnel	604 015.82€
65	Autres charges de gestion courante	208 698.64€
014	Atténuation de produits	41 746.04€
Total dépenses de gestion courante		1 311 194.39€
66	Charges financières	25 631.02
Total des dépenses réelles		1 336 825.41€
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	12 429€
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		12 429€
TOTAL		1 349 254.41€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Réalisé
70	Produits des services du domaine	129 693.02€
73	Impôts et taxes	687 516.07€
74	Dotations, subventions et participations	372 643.67€
75	Autres produits de gestion courante	195 972.10€
013	Atténuation de charges	47 373.93€
Total des recettes de gestion courante		1 433 198.79€
76	Produits financiers	20.58€
77	Produits exceptionnels	9 457.32€
Total des recettes réelles		1 442 676.69€
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	9 996.59€
Total recettes d'ordre de fonctionnement		9 996.59€
TOTAL		1 452 673.28€
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 : 36 106,84€		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Réalisé	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	16 802.11€	4 707.89€
21	Immobilisations corporelles	315 685.34€	8 621.91€
Total dépenses d'équipement		332 487.45€	13 329.80€
16	Emprunts et dettes assimilées	99 289.18€	
Total dépenses financières		99 289.18€	
Total des dépenses réelles d'investissements		431 776.63€	13 329.80€
040 041	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections Opérations patrimoniales</i>	9 996.59€ 457.35€	
Total dépenses d'ordre d'investissement		10 453.94€	
TOTAL		442 230.57€	13 329.80€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Réalisé	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	109 953.25€	9 780.00€
21	Immobilisations corporelles	188.39€	
Total recettes d'équipement		110141.64€	9 780€
10	Dotations, fonds divers et réserves	186 177.98€	
Total recettes financières		186 177.98€	
Total des recettes réelles d'investissement		296 319.62€	9 780€
040 041	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections Opérations patrimoniales</i>	12 429€ 457.35€	
Total recettes d'ordre d'investissement		12 886.35€	
TOTAL		309 205.97€	9 780€
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 : 95 903,51			

Mme le Maire quitte la salle. M. Pierre PAREAUD, premier adjoint, fait procéder au vote.

→ **Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix, Pour : 16 voix**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

Mme le Maire, de retour dans la salle, remercie le Conseil Municipal.

3. Approbation du compte de gestion 2019

Mme le Maire commente le tableau de synthèse du compte de gestion établi par la Trésorerie de Limoges Banlieue. Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Elle fait approuver le compte de gestion.

→ **Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix, Pour : 16 voix**

Le compte de gestion de l'exercice 2019 est approuvé.

En ce qui concerne le budget annexe « centrale hydroélectrique de Solignac », aucune opération n'a été enregistrée au cours de l'année 2019, le compte administratif se trouve strictement conforme au budget présenté pour 2019.

4. Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le budget primitif 2020 (chapitre 20)

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 (VD) :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dernières factures du bureau d'études chargé de la révision de PLU approuvé par le Conseil communautaire le 18 février 2020 au budget doivent être acquittées par la commune mais seront remboursées par Limoges-Metropole ultérieurement.

Il est demandé au Conseil Municipal, de donner son autorisation à Madame le Maire pour engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2020, les dépenses d'investissement suivantes sur le budget communal :

- Chapitre 20 : (Immobilisations corporelles)..... 5377,50 €

→ **Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix, Pour : 16 voix**

4 – Demandes de subvention au titre de la DETR et auprès de la CAF :

Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) : pour la mise aux normes de l'électricité de la salle des fêtes et le changement de la chaudière de la mairie. Devis de 10 141,58 euros

Caisse d'allocation familiale (CAF) : changement du jeu de la cour de l'école Val de Briance. Devis de 4 795 euros

→ **Contre : 0 voix, Abstention : voix, Pour : 16 voix**

5 – Cession d'une partie d'un chemin rural à la JOUVIE, suite à enquête publique :

Lors de sa séance du 13 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé Mme le maire à prescrire l'enquête publique et à nommer un commissaire enquêteur. L'enquête publique s'est

déroulée du 21 janvier au 4 février inclus. Le commissaire- enquêteur a remis son rapport avec des conclusions favorables le 10 février. M. et Mme Lecrohart ont donné leur accord pour l'acquisition du terrain en cause moyennant 5 euros le m² et le remboursement des frais d'enquête s'élevant à 731,52 euros. Il est demandé au conseil de se prononcer sur la cession aux conditions énoncées ci- dessus.

→ **Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix, Pour : 16 voix**

6 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, délibération donnant habilitation au centre de gestion de la Haute-Vienne

Mme Le Maire évoque l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; elle informe le conseil du fait que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques .Elle précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'habilitation.

Sylvie Guitard indique qu'elle ne participe pas au vote.

→ **Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix, Pour : 15 voix**

7 - Affaires diverses

Mme le Maire rappelle que la révision générale du PLU a été approuvé par le conseil communautaire de Limoges-Métropole le 18 février dernier et est devenu applicable après publicité le 26 février.

La séance est levée à 22 heures.